

CROIX-ROUGE FRANÇAISE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

présenté à la XIX^e Conférence
Internationale de la Croix-Rouge

à NEW-DELHI
Janvier 1957



SIÈGE CENTRAL
de la
CROIX-ROUGE FRANÇAISE
17, Rue Quentin-Bauchart
PARIS - VIII^e



CROIX-ROUGE FRANÇAISE

CROIX-ROUGE FRANÇAISE
17, rue Quentin-Bauchart
P A R I S. - (8^e).
(Tél. Ely. 64-49)

XIXème Conférence Internationale de la CROIX-ROUGE à NEW-DELHI

Indications sommaires répondant au questionnaire

de la

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

I.- PRINCIPALES DONNEES SUR L'ORGANISATION DE LA SOCIETE.-

a) Date de fondation de la Société de la CROIX-ROUGE FRANÇAISE :

1 8 6 4

La Société de la CROIX-ROUGE FRANÇAISE est une Association reconnue d'utilité publique. Elle a compris d'abord 3 Associations (Secours aux Blessés Militaires, fondée en 1864 - Association des Dames Françaises, fondée en 1879 - Union des Femmes de France, fondée en 1881) qui ont été fusionnées le 7 Août 1940 en une seule :

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

b) Conseil d'Administration

Les statuts de l'Association (10 Janvier 1941, modifiés le 25 Juin 1953) prévoient qu'elle est dirigée par un Président, assisté d'un Secrétaire Général, et par un Conseil d'Administration de 40 Membres, dont 21 élus par l'Assemblée Générale, et 19 nommés par les Ministères et les grands Corps de l'Etat. Le Président est élu par le Conseil d'Administration en même temps que deux Vice-Présidents, pour une durée de 3 ans renouvelable, égale à celle des Membres du Conseil.

Dans chaque Département du territoire de la République ou de l'Union Française, est élu un Conseil Départemental ou du Territoire; ce Conseil coordonne et guide l'action des Comités créés dans les grands et petits Centres urbains ou ruraux.

Chaque Comité est constitué par les Membres de la Croix-Rouge Française inscrits dans sa Zone d'action.

c) Ministère ou Autorité gouvernementale statuant éventuellement sur l'activité de la Croix-Rouge :

Ministère de la Santé Publique et de la Population.

d) Nombre de collaborateurs rétribués et bénévoles :

Collaborateurs bénévoles : 50.000 environ

Le Conseil d'Administration (y compris le Président), les Conseils Départementaux, les Comités, sont exclusivement composés de bénévoles.

Collaborateurs rétribués : 1.500 environ

e) Nombre des divisions, sections ou délégations locales :

Conseils Départementaux) 90 en France, 4 en Algérie, 10 dans
et Délégations générales) les territoires de l'Union Française
Comités : 1.114

f) Direction :

Le Président représente la Croix-Rouge Française dans ses rapports avec les Pouvoirs Publics, les Organisations internationales, notamment la Croix-Rouge Internationale et les Croix-Rouges étrangères. Il représente l'Association en Justice et dans tous les actes de la vie civile. Il nomme à tous les emplois de l'Association et prononce les révocations, après accord du Conseil d'Administration, pour les Chefs de Service, le personnel hors cadre et les délégués. Il assure l'exécution des décisions prises en Conseil d'Administration

Il présente le budget, ordonnance les dépenses et rend compte au Conseil de la situation financière et de l'état du patrimoine de l'Association

Le Secrétaire Général est nommé par le Président après accord du Conseil d'Administration et agrément du Ministre de la Santé Publique et de la Population. Il est pris en dehors du Conseil d'Administration et il est rétribué.

Il est chargé de veiller à la bonne marche des Services. Il en assure la direction sous l'autorité du Président, dont il exécute les décisions.

II.- RECRUTEMENT ET FINANCEMENT

a) Conditions d'admission des membres

Peut devenir Membre de la Croix-Rouge Française, tout citoyen Français ou de l'Union Française payant régulièrement sa cotisation, agréé par le Conseil d'Administration de la Croix-Rouge Française, ou un Conseil Départemental ou un Comité.

b) Nombre de Membres : 1.056.000

c) Mode de financement :

Cotisations - Dons - Legs - Gérance du portefeuille - Remboursement de frais - Subventions - Quêtes sur la voie publique - Fêtes - Kermesses, Surtaxes postales, Tombolas -

d) Fréquence des éventuelles campagnes de fonds :

Une campagne annuelle pour la Croix-Rouge Française

Campagnes extraordinaires pour obtenir des fonds dans un but défini Inondations, Séismes etc

III.- ASSISTANCE AUX FORCES ARMÉES ET AUX ANCIENS COMBATTANTS

- a) dans le pays
- b) à l'étranger

La Croix-Rouge Française est traditionnellement l'auxiliaire du Service de Santé Militaire, mais il est bon de préciser à cet égard qu'elle reste étrangère à ce que l'on appelle en France le Service Social de l'Armée et le Welfare aux États-Unis.

La vraie mission de la Croix-Rouge Française est auprès des militaires blessés et malades des armées de terre, de mer, ou de l'air, en campagne; elle s'efforce d'autre part d'adoucir dans toute la mesure du possible le sort des prisonniers de guerre. C'est à ces divers titres que la Croix-Rouge Française donne, dans les présentes circonstances, toute sa sollicitude, et emploie tout ce qu'elle peut réunir de ressources, pour atténuer les souffrances et les fatigues des combattants malades et blessés dans les Hôpitaux, au cours de leur retour en France, et en captivité.

IV.- PROGRAMMES ACTUELS DANS LE PAYS ET A L'ETRANGER

- a) Action de secours :

- I) nationales (lors de catastrophes, défense civile, etc.)
- II) internationales

En cas de désastre, le Service d'Urgence de la Croix-Rouge Française (départemental la plupart du temps) intervient sans délai et sur réquisition des Pouvoirs Publics).

Les équipiers porteurs d'un insigne spécial Urgence numéroté participent au brancardage et évacuation des morts et blessés, à l'organisation des postes de secours, au renfort de personnel sanitaire, à l'organisation et à la gestion des Centres d'accueil, à la préparation et à la distribution de repas aux sinistrés, enfin à la réception et à la distribution de dons en faveur des sinistrés.

PARIS, Relais National, est toujours en état d'alerte. Du matériel de grande intervention (ambulance de renfort, camions d'urgence, cuisine roulante, camions de radiologie, etc ...), des Equipes spécialisées entraînées sont en cas de besoin mises à la disposition des Relais sur simple appel téléphonique.

En cas d'appel international lancé par d'autres Sociétés par l'intermédiaire de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge Française intervient dans la mesure de ses possibilités, soit par des dons, soit par l'offre du concours de ses équipes.

En matière de Transfusion Sanguine, la Croix-Rouge Française n'est que l'auxiliaire de l'Organisation Nationale. A ce titre, elle n'en joue pas moins un rôle important étant chargée de la propagande et du recrutement des donateurs bénévoles.

Activité Médico-Sociale

- I.500.000 Journées d'hospitalisation dans ses 72 Etablissements hospitaliers, ses 9 hôpitaux école, ses 6 maternités.
- 309 Dispensaires
- 16 Circuits de consultations itinérantes de nourrissons, 39 Gouttes de Lait, 3 Lactariums, 22 Crèches, 20 Centres, Maisons d'enfants et Aériums.
- II Préventorioms, 5 Sanatoriums, 2 Etablissements de post-cure.
- 3 Centre Médico-Pédagogiques, 2 Centres de Rééducation.
- 72 Foyers de Vieillards.
- 2 Maisons Sociales pour enfants.
- 350.000 Examens effectués par camions de Dépistage systématique de Radiologie

b) Enseignement

L'activité de l'Enseignement de la Croix-Rouge Française s'exerce dans les domaines suivants :

- Préparation au diplôme d'Etat d'Infirmière et d'Assistante Sociale dans :
 - 46 Ecoles d'Infirmières de la Croix-Rouge (42 dans la métropole (4 Outre-Mer
- dont 17 Ecoles polyvalentes (Infirmières et Assistantes Sociales) formant le tiers environ des Infirmières diplômées de France.
- Perfectionnement technique :
 - a) Création en 1950 de l'Ecole de CADRES réservée aux Infirmières (Croix-Rouge ou non) déjà diplômées et sévèrement sélectionnées.
 - I année d'études pour la formation de cadres : techniques - administratifs - pédagogiques -
 - b) Organisation chaque année d'une Semaine de perfectionnement technique pour les Monitrices d'Ecoles.
 - c) Revue de l'Infirmière et de l'Assistante Sociale.
 - d) Echange culturel de bourses de vacances à l'étranger.
- Préparation au certificat Croix-Rouge de Secrétaires Médico-Sociales. (50 écoles)
- Préparation au certificat officiel d'Auxiliaires de Puériculture. (13 écoles)
- Secourisme - Plus de 300.000 Secouristes instruits par la Croix-Rouge Française depuis 1945.
- Formation d'Auxiliaires Sanitaires -
- Soins au Foyer - Enseignement organisé en 1950. 400 Monitrices qui diffusent cet enseignement en France et Outre-Mer et dans tous les milieux sociaux: écoliers, étudiants, ouvriers, mères de familles, employés, etc.. à la ville comme à la campagne.

c) Services d'Infirmières :

La Direction des Infirmières et des Assistantes Sociales de la Croix-Rouge Française et des bureaux départementaux et locaux, à la responsabilité :

- 1°/ de tenir à jour le fichier des Infirmières et Assistantes Sociales inscrites à la Croix-Rouge Française;
- 2°/ d'organiser les équipes d'Infirmières mises à la disposition des Pouvoirs Publics (Service de Santé des Armées, Protection de la Population civile, etc.) en cas de guerre ou de calamité publique;
- 3°/ de pourvoir les formations sanitaires et les écoles d'Infirmières gérées par la Croix-Rouge Française du personnel technique qualifié qui leur est nécessaire.
- 4°/ d'orienter vers les territoires de l'Union Française et les pays étrangers les équipes d'Infirmières qui lui sont demandées.

Un Service spécial oriente les Infirmières vers la spécialisation d'Infirmières-Pilotes et Convoyeuses de l'Air, en accord avec le Service de Santé de l'Armée de l'Air. (I.P.S.A.)

Un Service spécial de formation de Conductrices Ambulancières assure le recrutement du Service Sanitaire Automobile, des Sections Automobiles Sanitaires et des Camions de Consultations Ambulantes de Nourrissons.

d) Equipes Croix-Rouge de Secourisme

Celles-ci composées de 18.417 équipiers secouristes en service bénévole permanent, comprennent en outre une Ière Réserve dont les 8.1922 Membres ont également signé un engagement à la Croix-Rouge Française.

e) Croix-Rouge de la Jeunesse

Fondée en 1922 et comptant 150.000 adhérents dans le cadre exclusif de l'école, la Croix-Rouge Française de la Jeunesse s'applique à la diffusion de l'hygiène et du secourisme, à développer l'amitié internationale par correspondance interscolaire, ainsi que l'esprit civique et d'entr'aide chez les Juniors.

f) Services d'Information et de publicité

Ils utilisent tous les moyens publicitaires (presse, radio, cinéma, édition) en les adaptant le plus possible aux nécessités et possibilités locales.

Ils portent actuellement leur effort sur un meilleur rayonnement dans les campagnes, dont la population tient un rang si important en France.

La Croix-Rouge Française édite un organe mensuel d'Information " Vie et Bonté " :

En 1956 a été réalisé le premier film consacré à l'ensemble des activités de la Croix-Rouge Française (durée de projection : 1 heure 20 minutes). Ce film peut cependant être présenté en partie grâce à un découpage spécial des bandes.